

Décision Générale colonial

Décision n° 257 du 11 mars 1948

n° 257

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 mars 1948
Numéro JO n° 3 du 31/03/1948	Date du numéro 31 mars 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Autier (Albert), commis principal de 1er classe. de retour de congé, est affecté au Bureau central de Djibouti, à compter du 7 mars 1948. M. Autier (Albert) aura droit à l'indemnité professionnelle de 2.500 francs l'an prévue par l'arrêté n° 306 du 13 mai 1944.